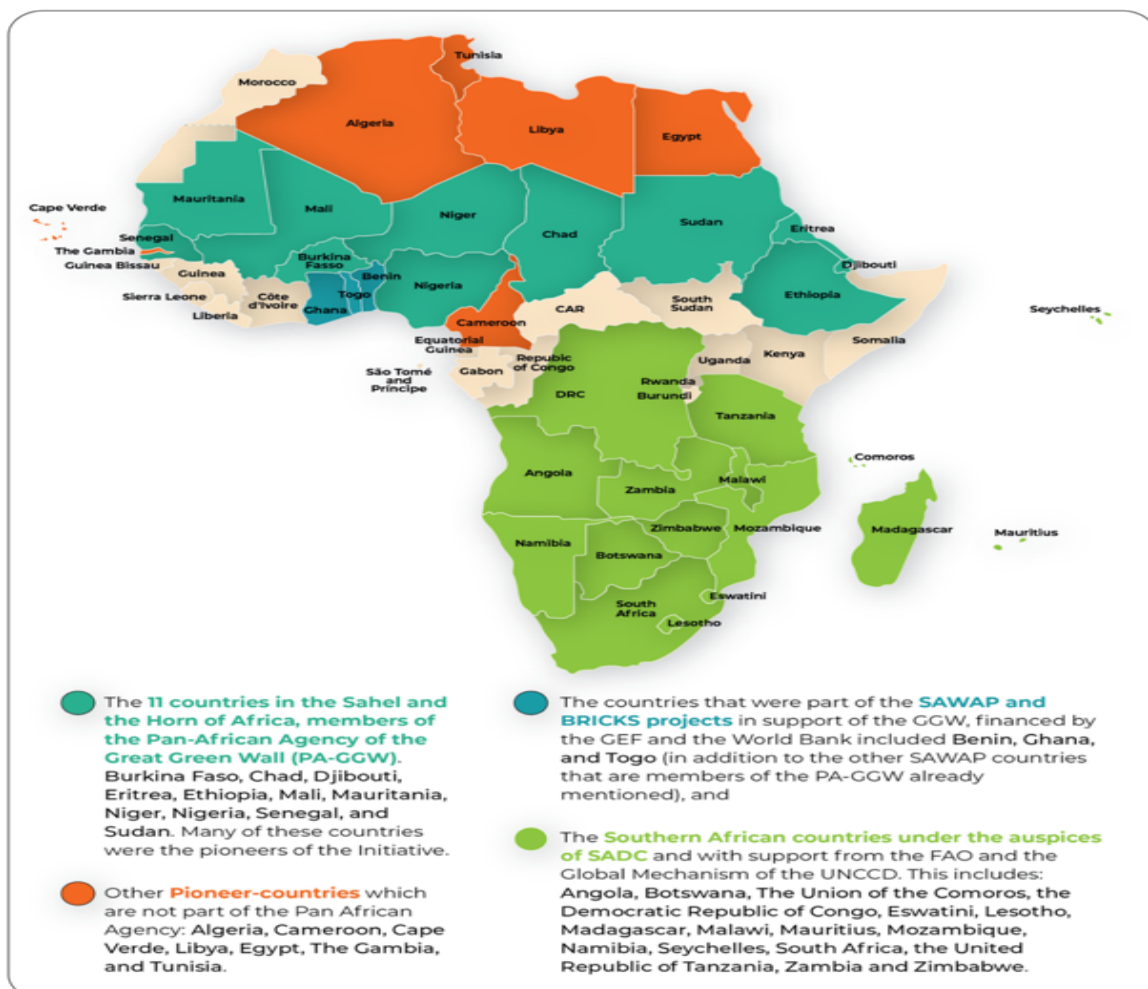


## **PROJET Document de synthèse**

# **La Stratégie de l'Union Africaine pour le Mur Vert Grandiose : Restauration des Écosystèmes et Résilience des Moyens de Subsistance (2024-2034)**

## 1. Contexte et justification

L'Initiative Grande Muraille Verte (GMV), lancée par l'Union Africaine (UA) en 2007, est une solution phare africaine qui répond à la menace croissante de la désertification. Initialement envisagée comme une longue bande étroite de plantations d'arbres, cette Initiative s'est transformée en une mosaïque de différents usages des terres ayant pour objectifs communs la restauration des terres agricoles, pastorales et forestières arides pour soutenir la fonction et les services des écosystèmes, tout en renforçant le bien-être et la résilience des populations face aux innombrables stress et chocs auxquels la région est confrontée. Depuis sa forme originelle, l'IGMV a évolué tant dans son approche que dans sa portée géographique. En plus des 11 pays membres associés à l'Agence Panafricaine du Grand Mur Vert (APGMV), l'IGMV englobe désormais 23 pays supplémentaires d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe et d'Afrique de l'Ouest (Figure 1).



\*\*Figure 1.\*\* L'adhésion actuelle de l'Initiative du Mur Vert Grandiose.

Consciente du potentiel extraordinaire de l'IGMV, des défis historiques de mise en œuvre et de la menace croissante des polycrises<sup>1</sup>, la Commission de l'Union Africaine (CUA) a reconnu la nécessité d'une stratégie globale pour renforcer la coordination et la cohésion entre les pays, les régions, les agences et les partenaires, ainsi que pour optimiser la mise en œuvre, sécuriser et améliorer la distribution efficace des ressources, et ainsi relancer l'effort pour lui permettre d'atteindre et de dépasser ses objectifs ambitieux d'extension dans le cadre temporel de 2024-2034.

Cette Stratégie vise à servir d'agenda bien orchestré et coordonné pour l'IMVGG, définissant une vision commune, des priorités, des stratégies et des approches basées sur des preuves et des expériences qui peuvent catalyser les synergies et le changement systémique. Soutenue par un plan de mise en œuvre à long terme bien doté en ressources, elle vise à améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise à l'échelle massive des efforts de restauration des paysages conduisant à la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance.

La Stratégie GGW est considérée comme un élément crucial de l'Agenda 2063 de l'UA et offre un point de convergence pour les trois Conventions de Rio, à savoir, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB). La Stratégie GGW vise à garantir sa contribution en tant que programme phare de la Décennie pour la Restauration des Écosystèmes et à atteindre les principaux objectifs des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. De plus, la Stratégie soutient pleinement la Stratégie de l'UA sur les Changements Climatiques et le Développement Résilient (2022), le Plan de Relance Verte de l'UA, et complète d'autres programmes phares de l'UA et de l'AUDA-NEPAD, y compris l'Initiative de Restauration des Paysages Forestiers Africains (AFR100), le Programme de Développement des Infrastructures pour l'Afrique (PIDA) et la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA), entre autres.

L'élaboration de cette Stratégie révisée coïncide avec une période où l'Afrique se remet des conséquences de la pandémie de COVID-19, tout en faisant face à la convergence de multiples crises s'accéléralant, y compris les impacts croissants du changement climatique, des inondations et sécheresses dévastatrices, des migrations, des conflits pour les ressources et des activités terroristes, des perturbations alimentaires et énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine, une montée constante des autocraties à l'échelle mondiale, des problématiques émergentes liées à l'intelligence artificielle, l'instabilité financière mondiale, et les déficits croissants en matière d'alimentation, d'eau, de travail, de sécurité et de sûreté. Investir dans une approche panafricaine coordonnée pour la restauration des paysages, la reverdissement et le renforcement de la résilience est perçu comme un moyen d'atténuer les impacts des tensions et des chocs, d'améliorer la santé des sols et des terres, la diversité biologique, et les cycles d'eau efficaces pour augmenter la disponibilité d'eau de qualité tout en améliorant la vie et les moyens de subsistance qui dépendent des écosystèmes arides.

---

<sup>1</sup> Un moment de grand désaccord, de confusion ou de souffrance causé par de nombreux problèmes survenant simultanément, de sorte qu'ils ont ensemble un impact très important :

Cette Stratégie, révisée à partir de la Stratégie Régionale Harmonisée pour la Mise en Œuvre de la GGWSSI (2012), et s'inspirant des enseignements tirés de deux décennies de mise en œuvre de la Stratégie Accélétratrice GGW de l'UNCCD (2021), du Plan d'Investissement Prioritaire GGWI (2021-2030) et de la Stratégie SADC de la GGWI (2022), établit un objectif de construction et de renforcement de la résilience des paysages des communautés, écosystèmes et économies africains en transformant la productivité socio-politique et biophysique des zones ciblées. Cette Stratégie vise à encourager une approche intégrée et holistique du développement rural, de la réhabilitation des terres et du renforcement de la résilience face à la crise climatique. L'accent naturel de la GMV sur les paysages et leurs habitants, y compris des dizaines de millions de petits agriculteurs, de pasteurs et des résidents des villes marchandes rurales, en fait une approche radicalement nouvelle pour de nombreux gouvernements participants.

Couramment, la GMV se trouve à un carrefour. Sa popularité croissante parmi les gouvernements africains et les partenaires internationaux offre l'opportunité d'évaluer les défis et succès passés de l'Initiative, de revisiter et de *co-concevoir ses objectifs* plus larges, et de développer les partenariats stratégiques et les mécanismes de coordination nécessaires pour améliorer sa mise en œuvre et la réalisation de ses objectifs prévus.

La Stratégie propose des considérations pour les arrangements institutionnels des principaux acteurs, y compris la Commission de l'UA, l'Agence Panafricaine du Grand Mur Vert (PAAGGW), les Communautés Économiques Régionales (CER) et les États Membres (EM). Les rôles cruciaux des partenaires de développement, des gouvernements locaux, des scientifiques et universitaires, du secteur privé et des organisations de la société civile (OSC), y compris les groupes de femmes, de jeunes, d'agriculteurs et de pasteurs, sont mis en avant, car ces parties prenantes et leur collaboration et appropriation sont centrales pour la mise en œuvre efficace de la GMV. Les processus d'engagement multi-parti prenant, multi-sectoriels et multi-échelles pour la planification, la prise de décision et la mise en œuvre, sont mis en évidence, ainsi que la surveillance basée sur les preuves, la réflexion et la responsabilité pour une gestion flexible et adaptative.

La Stratégie illustre l'importance cruciale de la Commission de l'UA, des CER et des États Membres à démontrer un leadership engagé pour mobiliser les capacités et ressources nécessaires afin d'intensifier et consolider les réalisations. L'Afrique possède une opportunité pour financer durablement la mise en œuvre de l'Initiative. La Stratégie propose donc plusieurs mécanismes d'investissement et de mobilisation de ressources qui peuvent être déployés pour lever les fonds pré-requis pour la mise en œuvre de l'Initiative parmi les, désormais, 34 pays membres et les nouveaux pays souhaitant adhérer.

La Stratégie souligne la valeur d'intégration de la GGWI pour la planification du développement au niveau national, soutenant les priorités combinées de la gestion durable des terres, de l'eau et de la diversité biologique, de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, et de l'amélioration des revenus, du bien-être et de la résilience des moyens de subsistance. Une vaste gamme de domaines

d'intervention et d'activités, si elles sont suffisamment financées et correctement mises en œuvre, orienteraient la GGWI sur une nouvelle voie en tant qu'instrument pour le développement résilient dans les zones arides d'Afrique et serviraient de pilier important pour la concrétisation de l'Agenda Africain 2063.

La Stratégie a été élaborée sous la direction de la Commission de l'UA, avec le soutien technique et financier de l'Union Européenne (UE) et des Services de Secours Catholique (CRS).

## 2. Les Défis à relever

La mise en œuvre de l'Initiative GGW a rencontré plusieurs défis. Un rapport de l'UNCCD, par exemple, a révélé qu'en 2020 la GGWI n'avait collectivement restauré que 4 000 000 hectares de terres (soit 4% de son objectif initial) (UNCCD, 2020). Bien que la GMV demeure l'une des initiatives les plus inspirantes de l'Afrique pour l'Afrique, elle n'a pas été en mesure d'atteindre ses objectifs ambitieux de restauration de millions d'hectares de terres. Ces dernières années, la GGWI a fait l'objet de plusieurs évaluations, notamment a) l'État d'avancement de la mise en œuvre du Grand Mur Vert et la voie à suivre jusqu'en 2030 (UNCCD, 2020) ; b) l'Évaluation indépendante de l'accélérateur du Grand Mur Vert (UNCCD, 2023) ; et c) la cartographie et évaluation de la gouvernance par Transparency International pour l'Initiative Sahara et Sahel (2023). En 2022, une série de consultations virtuelles a été entreprise par l'Initiative CGIAR sur la Résilience Climatique (ClimBeR) pour faire le point sur les principaux enjeux de la GGW dans des domaines tels que les relations institutionnelles et les partenariats, la recherche et le milieu universitaire, la promotion des pratiques et le développement des capacités, les mécanismes de financement et l'alignement, ainsi que les politiques et l'environnement propice (Neely, 2023). Dans l'élaboration de cette Stratégie, une analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) a également été réalisée à travers des consultations et des enquêtes. Les principaux domaines pour lesquels des améliorations ont été recommandées comprennent ceux liés à :

**a) Défis liés à la gouvernance et aux relations institutionnelles** : coordination, rôles et responsabilités parmi les entités GGWI ; transparence et divulgation ; responsabilité et intégrité ; suivi des progrès, des impacts et du retour sur investissement ; collaboration entre les secteurs et les ministères ; priorités environnementales ; bilan des projets associés à la GGWI et leur étiquetage ; et adhésion à la GGWI

**b) Défis liés à la participation et aux partenariats** : approches collaboratives avec les parties prenantes ; assurer la participation ; engagement à long terme ; et appropriation et engagement communautaires.

**c) Défis techniques** : technologies appropriées et capacités ; rôle de la recherche scientifique ; disponibilité des données, partage des données et utilisation des preuves et de l'expérience ; manque d'investissement dans le développement des capacités, la gestion des connaissances, l'apprentissage croisé et la communication ; et incitations.

**d) Surveillance, rapport et vérification (MRV)** : surveillance, évaluation, apprentissage et rapport cohérents ; capacité pour le MRV ; et données comparables et partage.

e) **Environnement politique et soutien politique** : Une vision globale pour la GGWI ; soutien politique à la GGWI ; approche intersectorielle ; développement de politiques basées sur des preuves ; et politiques relatives aux droits fonciers et forestiers.

f) **Financement et mécanismes de financement** : chronologies d'investissement et approche programmatique ; financement basé en Afrique ; flux financiers ; échelle, coordination et nouveaux mécanismes de financement ; engagements financiers par rapport aux financements réalisés sur le terrain.

La Stratégie offre une voie pour influencer un changement systémique fondamental, modifiant les différents aspects et composants du système existant ainsi que les schémas actuels d'interactions entre ces éléments – pour finalement former des composants et des schémas qui établiront de nouveaux systèmes capables d'effectuer le changement et d'augmenter la probabilité d'atteindre l'objectif souhaité de résilience du paysage et des moyens de subsistance. Un changement systémique dans la résilience du paysage et des moyens de subsistance se concentre sur une transition vers des solutions résilientes basées sur la nature, des réformes politiques et de gouvernance, des changements comportementaux, un engagement dirigé par la communauté, la connectivité, la gestion adaptative et des transformations économiques liées à la santé des fonctions et services écosystémiques.

La Stratégie offre une précieuse opportunité d'informer et de renforcer la prise de décision, de construire la résilience et d'incorporer les approches et les leçons les plus fructueuses, afin de a) mettre en œuvre une restauration paysagère à grande échelle ; b) adopter des approches et un leadership participatifs à multi-intervenants, multi-secteurs et multi-niveaux ; c) intégrer la science et l'expertise des chercheurs, des scientifiques citoyens et des savoirs indigènes/traditionnels ; d) inclure des cadres et des indicateurs de suivi, de réflexion, d'apprentissage et de gestion adaptative ; e) prioriser et explorer de nouvelles voies financières et des incitations à travers les chaînes de valeur basées sur la restauration des terres et d'autres mécanismes financiers innovants ; f) renforcer l'alignement et la cohésion des politiques ; et g) prendre en compte l'incertitude et adopter une planification prospective. La Stratégie cherche à améliorer la coordination et la cohésion des actions à travers les pays, les régions, les agences et les partenaires. À travers un plan de mise en œuvre détaillé, cette Stratégie appelle à un soutien coordonné et à un alignement dans la mobilisation des ressources et les investissements autour des thèmes et secteurs prioritaires. De plus, pour améliorer et intensifier la mise en œuvre d'actions de restauration à large base sur le terrain en soutien à la résilience des écosystèmes et des moyens de subsistance, cette Stratégie plaide pour l'inclusion significative des communautés, des agriculteurs, des pasteurs, des femmes, des jeunes, ainsi que d'autres groupes vulnérables.

### **3. Cadre stratégique**

Cette Stratégie est un document de planification stratégique de 10 ans (2024-2034) qui définit les principales priorités, zones d'intervention et domaines d'action nécessaires pour intensifier les activités de restauration des terres et de renforcement de la résilience associées aux paysages agricoles, de pâturage et forestiers à travers le

continent africain. Cette Stratégie est conçue comme un document vivant et évolutif pour suivre le rythme des dernières avancées scientifiques, des progrès technologiques et d'autres développements mondiaux, continentaux, sous-régionaux et nationaux. En tant que tel, la Stratégie sera révisée tous les cinq ans.

La CUA a révisé la Stratégie GW d'origine (2012), en se basant sur les domaines prioritaires identifiés dans les stratégies de la SADC, du GW Accelerator et du Plan d'Investissement Prioritaire Décennal (DPIP). De plus, une vision commune, des priorités conjointes, des stratégies et des approches ont été développées pour renforcer les synergies et le changement systémique à travers les régions et les États membres d'Afrique.

En réalisant une vision partagée pour un avenir prospère, sûr, inclusif et innovant pour l'Afrique, et s'appuyant sur les aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA, cette Stratégie s'appuie sur l'engagement du continent à garantir simultanément une approche multilatérale efficace pour lutter contre les changements climatiques, la dégradation des terres, la perte de la biodiversité, la pénurie d'eau, tout en garantissant que les moyens de subsistance et les emplois des peuples sont protégés et que le développement résilient au climat est renforcé grâce à la réalisation de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cette Stratégie vise une forte harmonisation avec les engagements des États membres envers les accords mondiaux, tels que l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC); vers les objectifs de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) sous l'UNCCD; et vers le Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal sous la CDBNU.

La Stratégie vise également à compléter d'autres politiques et projets de développement vert et durable de l'UA, dont entre autres, la Stratégie sur les Changements Climatiques et le Développement Résilient et le Plan d'Action pour la Relance Verte de l'UA (PARV). En outre, cette Stratégie cherche à orienter les systèmes de gouvernance et de connaissances africains, ainsi que les outils et mécanismes de planification à plusieurs niveaux, vers la restauration des paysages et la santé des écosystèmes en tant qu'impératif de développement.

#### **4. Vision Stratégique**

La Vision qui sous-tend cette stratégie demeure celle qui a initialement inspiré la création de l'IGMV, mais l'élargit à une zone géographique beaucoup plus vaste (qui, dans le cas de certains pays, englobe désormais l'ensemble du territoire national). Il s'agit de déployer des systèmes innovants de gestion des ressources naturelles, initiés et entretenus par des communautés bénéficiant d'un solide soutien des structures étatiques et d'une assistance technique, afin de protéger les terres productives, de restaurer les terres dégradées, et d'atteindre ainsi un certain nombre de bénéfices directs et indirects.

Ces avantages comprennent une meilleure sécurité alimentaire, la possibilité de gagner un revenu supplémentaire, une résilience beaucoup plus forte face aux inondations, aux sécheresses et aux autres adversités apportées par les changements climatiques, ainsi qu'une base solide de meilleure productivité des agroécosystèmes sur laquelle les

investissements dans les chaînes de valeur, les systèmes d'énergie renouvelable et les infrastructures logistiques comme les routes et les installations de stockage agricole peuvent offrir des rendements bien supérieurs.

De tels paysages seront beaucoup mieux à même de résister à la progression des déserts et à la tendance à la dégradation des terres provoquées par la croissance démographique et la crise climatique.

## **Cadre Stratégique pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte de l'Afrique (IGGV) 2024-2034**

**4.1. Vision: D'ici 2034**, une proportion significative des régions sèches de l'Afrique est transformée en régions résilientes et stables d'un point de vue social, économique et environnemental.

**4.2. Objectif global :**

Renforcer la résilience des communautés, des écosystèmes et des économies dans les terres arides africaines. L'IGGV vise à améliorer les conditions de vie des populations, à améliorer l'état et la santé des écosystèmes, et à plaider et mobiliser des ressources pour réaliser ces objectifs.

### **4.1.1 Objectifs spécifiques :**

**Investissement et mise à l'échelle** : Investir dans et mettre à l'échelle des pratiques basées sur la nature et des approches paysagères inclusives pour une restauration et une gestion durables des terres, de l'eau et de la biodiversité afin de soutenir des chaînes de valeur résilientes.

- **Promotion des initiatives locales** : Favoriser des initiatives locales de planification des terres, de restauration des terres et de renforcement de la résilience, ainsi que des activités entrepreneuriales et de subsistance basées sur la nature, qui améliorent le bien-être et les revenus des communautés, et les autonomisent, en particulier les femmes et les jeunes.

- **Catalyseur d'inclusion et d'alignement** : Catalyser l'inclusion, l'alignement, la coopération, et l'appropriation des stratégies, politiques, programmes, et plans liés à la restauration des terres et au renforcement de la résilience.

- **Développement et soutien des infrastructures** : Élaborer, investir dans, et soutenir, les infrastructures économiques et environnementales favorisant la transition vers une économie verte et circulaire.

- **Renforcement des liens et collaborations** : Renforcer le lien et la collaboration efficace entre les parties prenantes communautaires, pratiques, scientifiques, politiques, et du secteur privé.

- **Encouragement d'une prise de décision coordonnée** : Encourager des environnements de prise de décision orientés vers les systèmes, intersectoriels et



coordonnés, ainsi qu'une gestion adaptative qui facilite l'intégration des activités à travers toutes les parties prenantes, secteurs, et échelles.

- **Mobilisation des ressources** : Renforcer la capacité de l'Afrique à mobiliser des ressources à plusieurs échelles.

### **Principes :**

La stratégie articule et s'appuie sur des principes clairs, notamment : dirigée et possédée par l'Afrique ; promotion de l'intégration africaine ; solidarité ; subsidiarité ; transparence, responsabilité et gestion adaptative ; approche centrée sur les personnes et inclusive ; alignement des plans et des priorités sur une approche économique globale ; coordination et collaboration interdisciplinaires et intersectorielles ; engagement de toutes les parties prenantes ; assurant une coordination efficace ; adoptant une approche systémique ; utilisant des approches structurées basées sur des preuves et des expériences ; développant des capacités, modifiant les comportements, partageant les connaissances et mettant à l'échelle les pratiques qui fonctionnent ; attirant et déployant des capitaux ; et balayant l'horizon avec une analyse prospective.

### **Principes : La stratégie articule et s'appuie sur des principes clairs, notamment :**

1. Dirigé et détenu par l'Afrique : Africa-led et Africa-owned
2. Promotion de l'intégration africaine : promotion de l'intégration africaine
3. Solidarité solidarité
- 4.. Transparence, responsabilité et gestion adaptative : transparence, reddition de comptes et gestion adaptative;
6. Approche inclusive et axée sur les personnes : approche inclusive et centrée sur la personne;
7. Alignement des plans et priorités sur une approche économique globale alignement des plans et des priorités sur une approche économique complète;
8. Coordination et collaboration interdisciplinaires et intersectorielles : coordination et collaboration interdisciplinaires et intersectorielles.
9. Engagement de toutes les parties prenantes : mobilisation de tous les acteurs;
10. Assurer une coordination efficace: assurer une coordination efficace;
11. Adopter une approche systémique : prendre une approche systémique;
12. Employer des approches structurées basées sur des preuves et des expériences: utiliser des approches structurées basées sur des preuves et l'expérience;
13. Développer les capacités, changer les comportements, partager les connaissances et étendre les pratiques qui fonctionnent : développer des capacités, modifier les comportements, partager des connaissances et généraliser les bonnes pratiques;
14. Attirer et déployer des capitaux : attirer et déployer des capitaux ;
15. Analyser l'horizon avec une analyse de prospective : analyser l'horizon avec une analyse de la prospective.

## **5. Parties Prenantes et Bénéficiaires :**

La réussite de cette Stratégie dépend fortement de l'engagement actif et de la participation des bénéficiaires et des parties prenantes dans son élaboration et sa mise en œuvre. Les principaux bénéficiaires de la GGWI sont les ménages de petits agriculteurs, pêcheurs et éleveurs, ainsi que d'autres participants aux économies et paysages ruraux. Cependant, de nombreuses institutions locales, régionales, nationales et internationales bénéficieront également des paysages restaurés du GGW et sont des acteurs clés pour assurer son succès. Ces autres bénéficiaires et parties prenantes représentent des organismes internationaux et des décideurs gouvernementaux, des agents techniques et des ONG, des institutions scientifiques et académiques, des organisations communautaires et d'agriculteurs, d'éleveurs et d'habitants des forêts, des groupes de femmes et de jeunes, les médias, les entreprises rurales, d'autres entités du secteur privé, et diverses entités de financement et d'investissement. Il est important de définir les rôles et responsabilités respectifs parmi les différents bénéficiaires et parties prenantes pour concevoir une coordination et une collaboration structurées entre toutes les parties.

## **6. Méthodologie de Développement de la Stratégie.**

La Stratégie a été élaborée sur la base de la création d'un document fondé sur les preuves et l'expérience, construit grâce à des sessions consultatives avec des individus, des institutions et des représentants de différents groupes de parties prenantes et thématiques. Les efforts clés entrepris (et proposés, devant être finalisés en octobre et novembre 2023) comprennent : l'examen des évaluations formelles et informelles, des évaluations et des leçons apprises, ainsi que des questionnaires et des entretiens pour comprendre les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces; la revue de documents produits par des organismes régionaux et nationaux; une revue de la littérature et des entretiens ainsi que des contributions rédactionnelles pour caractériser l'état socio-écologique de l'Afrique; une vaste gamme de réunions et d'entretiens virtuels avec des individus, des agences et des groupes de parties prenantes concernés, y compris des consultations ciblées parmi la société civile et les partenaires des ONG, les groupes d'agriculteurs, les groupes de jeunes et les scientifiques; une consultation avec les représentants de l'UA et des institutions du GMV; et un événement de validation qui se tiendra avec les CERs et les États membres de l'UA.

## **7. Axes d'intervention stratégiques**

Les quatre axes d'intervention stratégiques ont été conçus pour soutenir la réalisation de la vision et des objectifs de la GGW. Dans le cadre de la Stratégie, des actions spécifiques suggérées sont articulées pour chacun des domaines d'intervention identifiés sous les Axes d'Intervention Stratégiques 1-3.

- 7.1. Axe d'Intervention Stratégique 1.** Renforcer le Leadership, la Gouvernance et l'Engagement Politique améliore le leadership nécessaire, la coordination, la coopération, la gouvernance et l'engagement politique nécessaires pour soutenir efficacement et activer les efforts de restauration et de résilience des paysages à toutes les échelles.

**Domaines d'intervention :**

- Élever et sécuriser l'engagement politique pour atteindre les objectifs de la GGWI.
- Renforcer le leadership, la gouvernance, l'efficacité et la transparence de la GGWI et de ses agences.
- Positionner, aligner et intégrer les efforts de la GGW dans des politiques, mandats et engagements interdépendants à différentes échelles.
- Approfondir et élargir la collaboration parmi divers partenariats pour la résilience, à l'intérieur et à travers différentes échelles.
- Analyser les obstacles et les incitatifs pour créer un cadre économique et institutionnel plus favorable à une gouvernance efficace, à la résilience, à la stabilité et à la sécurité.

**7.2. Axe d'intervention stratégique 2.**

Co-concevoir et mettre en œuvre des voies vers une restauration, résilience et développement transformateurs. Cet axe d'intervention se concentre sur des pratiques et des approches inclusives qui produiront un impact de restauration et de résilience sur le terrain.

**Domaines d'intervention :**

- Renforcer les capacités administratives, scientifiques, de mise en œuvre et d'engagement pour adapter et étendre la restauration des paysages et la gestion des écosystèmes.
- Promouvoir un leadership inclusif et des entreprises économiques terrestres résilientes ainsi que des activités entrepreneuriales pour les hommes, les femmes et les jeunes.
- Investir dans des chaînes de valeur intégrées et des emplois qui favorisent la santé des terres, l'efficacité des cycles de l'eau et la diversité biologique.
- Investir dans des infrastructures résistantes au climat et dans l'accès aux énergies renouvelables.
- Promouvoir la restauration des terres et la résilience menées par les communautés en développant les approches socio-écologiques et politiques, les outils et les options contextualisées.
- Promouvoir la restauration des terres et le renforcement de la résilience par les communautés en développant les approches, les outils, les pratiques et les options fondés sur la nature, l'agroécologie et le reverdissement.
- Investir dans un soutien scientifique coordonné et fondé sur l'expérience et dans la création d'un cadre de suivi commun.

### **7.3. Axe d'intervention stratégique 3.**

Améliorer la mise en œuvre de la restauration de paysages résilients par la mobilisation de ressources, les partenariats, l'inclusion, l'échange de connaissances et le développement des capacités. Cet axe d'intervention se concentre sur les approches clés, les partenariats, le développement des capacités et l'échange de connaissances, ainsi que sur les outils qui servent de support à la mise en œuvre des axes 1 et 2.

- Améliorer les flux financiers et la mobilisation des ressources, y compris les nouveaux mécanismes de financement.
- Développer des partenariats créatifs et une coordination efficace.
- Garantir un leadership et une participation inclusifs, en particulier des femmes et des jeunes.
- Développer les capacités et l'échange de connaissances sur la base d'un renforcement des compétences et d'un changement de comportement.
- Utiliser des outils d'engagement et de planification, y compris, par exemple, des analyses prospectives, des approches de mise à l'échelle, une cartographie et une analyse participatives et des parties prenantes, des systèmes d'information géographique (SIG) et des données spatiales, des cadres de planification de la restauration, une planification participative de l'utilisation des terres, des systèmes d'aide à la décision, des plateformes de collaboration en ligne, des outils de suivi et d'évaluation.
- Développer des communications efficaces, des approches de plaidoyer et une visibilité.

### **7.4. Axe stratégique 4 : Exploiter les efforts existants**

Cet axe se concentre sur les efforts, les initiatives et les stratégies existants et à venir qui peuvent être exploités et qui peuvent facilement contribuer aux buts et objectifs de la GMV et avec lesquels la GMV devrait travailler en étroite collaboration pour une coordination et des synergies efficaces. Quelque 44 initiatives, projets et stratégies existants et à venir sont présentés dans les catégories suivantes : Restauration des paysages, gestion des bassins versants et renforcement de la résilience ; sols et eaux sains ; systèmes pastoraux et sylvopastoraux ; énergies renouvelables ; changement climatique et agriculture résiliente au climat ; diversité biologique ; villes vertes ; soutien scientifique ; gestion des risques ; et approches et projets de mise à l'échelle.

## **8. Suivi, évaluation, apprentissage et adaptation**

La stratégie couvre une période de dix ans, au cours de laquelle de multiples agences, institutions et parties prenantes aux niveaux local, national, régional, continental et international travailleront en étroite collaboration pour garantir la réalisation de la vision, des buts et des objectifs de la GMV. *Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (MEL)* et l'adaptation fournissent le cadre et les processus par lesquels ces composantes sont intégrées et soutiennent la conception, la gestion, la mise en œuvre et l'achèvement adaptatifs des actions dans le cadre de la stratégie. Un plan de suivi, d'évaluation et

d'apprentissage est un plan continu qui soutient le changement de système et l'extension massive de la restauration des paysages et de la résilience des moyens de subsistance nécessaires, qui sera élaboré et budgétisé dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre. Les ressources humaines et les capacités nécessaires à la mise en œuvre d'une approche efficace de la MEL devront être intégrées à l'échelle continentale, régionale, nationale et infranationale.

La stratégie démontre que le suivi des progrès de la mise à l'échelle massive de la restauration et de la résilience nécessite la capacité de suivre les changements institutionnels, politiques, comportementaux et de résilience du paysage et de l'écosystème. L'approche MEL s'appuie sur a) le document cadre de résultats (RFD) de l'AU GGWSSI (2017) élaboré pour créer un consensus et une appropriation sur les objectifs partagés, faciliter l'accord sur les résultats attendus et les ressources, servir d'outil de communication, établir la base pour concevoir des systèmes de S&E et servir de référence pour les changements anticipés (LDN, utilisation et gestion durables des ressources biologiques, gouvernance efficace, et revenus et emplois décentés pour les femmes et les jeunes) ; et b) l'UNCCD GW Accelerator (2017), qui est un document cadre de résultats ; et b) le guide de définition des indicateurs de l'accélérateur GW de la CCD (CCD, 2021), qui inclut la couverture des terres sur différents types d'utilisation des terres, les GES séquestrés par les pratiques et à travers les chaînes de valeur, l'énergie durable produite, les zones faisant l'objet de pratiques de conservation des sols et de l'eau, les zones de bassins versants restaurés, les zones de dunes de sable stabilisées, les points d'eau établis, parmi d'autres. L'approche MEL élabore également des outils et des approches existants, notamment le cadre de surveillance de la dégradation des terres du CIFOR-ICRAF (Vågen et Winowiecki, 2023) associé à l'initiative des sols pour l'Afrique pour évaluer un large éventail d'attributs de la santé des terres et d'autres outils de suivi au niveau local, notamment l'outil de vérification des résultats écologiques (EOV) de l'Institut Savory (Savory, 2023) ; l'application de science citoyenne Regreening du CIFOR-ICRAF (Regreening, Regreening citizen science App (Regreening, 2023) ; la CARE Community Scorecard (CARE, 2013) ; et la Care Policy Scorecard d'Oxfam (Butt et al. 2021).

L'apprentissage global et l'évaluation font partie intégrante de la gestion adaptative qui permet aux praticiens, aux dirigeants, aux gestionnaires et aux décideurs politiques de prendre des décisions fondées sur des preuves et des expériences afin d'améliorer les processus et les pratiques de manière flexible tout en répondant aux complexités et aux incertitudes des systèmes et des programmes dynamiques. En pratique, cela signifie que les parties prenantes, notamment les praticiens, les utilisateurs des terres, les scientifiques et les décideurs, collaborent dans le cadre de processus d'engagement réguliers afin d'interroger et de réfléchir sur les preuves et l'expérience et de proposer les changements nécessaires. La stratégie fournit des exemples, notamment l'approche d'apprentissage réflexif commun SHARED (**Stakeholder Approach to Risk Informed and Evidence Based**), lancée par le programme Regreening Africa financé par l'UE. Ces processus peuvent être conçus à différentes échelles, de sorte que les efforts d'apprentissage réflexif conjoints locaux et infranationaux puissent être menés et agrégés à l'échelle nationale, régionale et continentale à intervalles réguliers (par exemple, une fois par an). Les capacités peuvent être renforcées pour faciliter ces processus à différentes échelles et les résultats peuvent être utilisés dans le cadre d'échanges d'apprentissage entre pays et régions.

L'approche MEL décrit les actions clés de la stratégie, notamment : l'élaboration d'un plan MEL global pour la stratégie ; l'élaboration d'un tableau de bord décisionnel facilement accessible pour évaluer les progrès à plusieurs échelles ; le développement des capacités de la CUA, des parties prenantes et des organisations et agences partenaires pour mettre en œuvre les approches MEL.

## **9. Dispositions en matière de coordination et de mise en œuvre**

Les accords conclus entre les institutions, les agences, les partenaires et les parties prenantes sont essentiels pour garantir que les efforts de mise en œuvre associés à la stratégie visent et atteignent les buts et les objectifs décrits. La réalisation des objectifs de la stratégie dépendra de la clarté des rôles et des responsabilités, des mécanismes de coordination et des principes d'engagement à l'intérieur et entre les échelles, les secteurs et les parties prenantes. De nouveaux flux d'informations, de communications et de ressources financières permettront une coordination, une mise en œuvre et une gestion adaptative efficaces.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, tirer parti des atouts des différentes agences, régions et États membres suppose de modifier le mode de gouvernance et la situation de l'IGPM par rapport aux institutions et agences qui y ont contribué par le passé. Étant donné que la stratégie vise à harmoniser les efforts des différentes agences, institutions, régions et pays afin de contribuer à l'intensification massive de la restauration des paysages et du renforcement de la résilience, ce chapitre passe en revue les rôles actuels des différentes organisations, agences, initiatives et partenaires. Les modalités de coordination doivent être affinées en fonction des discussions futures entre les organes officiels de l'Initiative mondiale pour l'environnement et le développement durable.

## **10. Dispositions en matière de coordination.**

À ce jour, la coordination de l'initiative s'est avérée complexe et il convient de s'attacher davantage à renforcer les relations existantes, à créer des synergies avec différents projets, acteurs et partenaires et à améliorer les canaux de communication entre l'UA, les CER et les États membres, qui devront se réunir régulièrement et envisager les dispositions institutionnelles inclusives nécessaires pour amplifier les buts et objectifs communs décrits dans la stratégie. Les relations actuelles entre certaines entités officielles, les lignes de coordination, les communications et le partage des connaissances, les rapports, la mobilisation des ressources, les investissements et les allocations, les partenariats et la mise en œuvre ne sont pas clairs et ne permettent probablement pas d'atteindre les objectifs de la stratégie. La stratégie offre la possibilité d'harmoniser et de rendre cohérents ces institutions, agences, régions et pays liés à la GMV afin d'assurer un changement de système pour l'Afrique.

La stratégie définit différents organismes continentaux, régionaux et nationaux, notamment la Commission de l'Union africaine (CUA), l'AUDA-NEPAD, l'AU-SAFGRAD (recherche et développement sur les céréales alimentaires dans les zones semi-arides), l'Agence panafricaine de la Grande Muraille verte, les communautés économiques régionales, la Grande Muraille verte de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les États membres et le comité de pilotage de l'Initiative mondiale pour la protection des animaux. La stratégie identifie également des organismes de soutien indicatifs en Afrique, notamment : les institutions techniques africaines, les agences techniques et de recherche africaines, la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) basées en Afrique, ainsi que les organisations régionales d'agriculteurs et de femmes. Au niveau international, on trouve l'accélérateur de la CCD et d'autres organismes de soutien indicatifs, notamment les agences des Nations unies, les organisations et institutions financières internationales, les centres régionaux et techniques internationaux, ainsi que les ONG et les OSC internationales.

La stratégie souligne également le caractère essentiel des autorités et des dirigeants locaux et infranationaux, des communautés, des organisations et mouvements de la société civile, des champions locaux et du secteur privé à tous les niveaux.

## **11. Critères pour demander et obtenir l'adhésion à la GMV**

Les critères d'adhésion à la GGWI exigent que chaque pays membre s'aligne sur les principaux objectifs et valeurs décrits dans la GMV. L'Agence panafricaine GMV a défini des critères clairs que les États membres doivent respecter pour faire partie de l'Agence.

Toutefois, les États membres qui souhaitent faire partie de l'IGPM de l'UA n'ont qu'à soumettre une demande officielle et il n'y a pas de critères d'adhésion spécifiques à respecter. L'adhésion au GGWI se fait également sur une base ad hoc pour d'autres organisations, y compris les OSC, le secteur privé, les réseaux, etc. L'absence de critères d'adhésion clairs a constitué un problème difficile, entraînant de nombreuses frustrations et poussant de nombreuses entités à revendiquer leur adhésion sans suivre une procédure convenue ou sans respecter certaines exigences. L'objectif de la définition de critères est de rendre les conditions d'adhésion très claires, inclusives et simples dès le départ. Les entités qui souhaitent être reconnues comme partenaires de l'initiative mondiale pour l'eau pourraient passer par les critères et la catégorie pour rechercher un partenariat avec l'initiative mondiale pour l'eau. Il est important que les principales parties prenantes qui dirigent la mise en œuvre de l'IGPM acceptent ces critères et cette catégorisation. Les critères d'adhésion à la GMV devraient être acceptés par tous les membres potentiels et être fortement alignés sur les objectifs et les valeurs de la GMV. Un ensemble de critères est proposé dans la stratégie, répartis par catégories :

### **11.1. Pays :**

Seuls les États membres de l'UA sont éligibles ; le pays doit avoir un paysage important considéré comme aride, semi-aride ou très dégradé et doit faire face à des défis importants liés à la dégradation des terres et à la désertification (actuels ou futurs) ; il doit démontrer son engagement en faveur de la GDT, des activités de restauration et de la lutte contre la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse, la perte de biodiversité et le changement climatique ; doivent accepter l'élaboration d'un PAN ou d'un plan d'action lié à la restauration des paysages et démontrer l'interconnexion entre les plans d'action nationaux actuels, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans de résilience à long terme à faible taux d'émission (LTER) ; Les plans d'action pour la biodiversité (BAP) et les plans de développement doivent être conformes aux objectifs régionaux de l'IGMV ; ils doivent disposer d'un plan de mobilisation des ressources pour soutenir les cadres politiques interconnectés ; ils doivent avoir ratifié ou approuvé les principaux documents et cadres de l'IGMV ; ils doivent faire preuve d'innovation, d'impact et de progrès en matière de résilience ; ils doivent s'engager en faveur d'approches intersectorielles, multipartites et multi-échelles, en intégrant des processus de consultation dans la prise de décision.

### **11.2. Organisations internationales :**

L'organisation doit avoir fait ses preuves ou avoir un mandat aligné sur les objectifs de l'Initiative mondiale pour l'eau ; la préférence sera donnée aux organisations qui ont déjà collaboré avec des États membres, l'UA, le PAAGGWI ou des entités similaires ; les organisations doivent avoir une expérience opérationnelle pertinente en Afrique, y compris une expérience des projets ou des initiatives au Sahel ou dans les régions arides ; approbation formelle des principes et des objectifs de l'Initiative mondiale pour l'eau.

### **11.3. Organisations nationales et infranationales :**

Historique démontré d'impact positif au niveau local, en accord avec les objectifs de la GMV ; transparence des opérations, de la gouvernance et de la gestion financière ; preuve d'un engagement et de partenariats authentiques avec les communautés locales ; reconnaissance officielle ou certification par les gouvernements des pays respectifs.

### **11.4. Réseaux :**

Mission et objectifs clairs qui résonnent et s'alignent sur les objectifs de la GMV ; représentation d'un groupe diversifié de parties prenantes, de la base au niveau politique ; antécédents démontrés, impacts ou actions entreprises conformément aux objectifs de la GMV ; approbation officielle ou collaboration avec l'UA ou le PAAGGW.

### **11.5. Acteurs du secteur privé et entités commerciales :**

Approbation officielle ou collaboration avec l'Union africaine ou le PAAGGWI ; critères de gouvernance environnementale et sociale (ESG) démontrés. Les entités commerciales et les investisseurs doivent montrer comment ils appliquent ces facteurs



non financiers dans le cadre de leur processus d'analyse afin d'identifier les risques matériels et les opportunités de croissance.

## **12. Principes d'approbation de la GMV**

L'approbation est une étape importante qui démontre l'engagement, l'alignement et la volonté d'une entité de s'engager dans les objectifs et la mission de la GMV. Il s'agit de l'acte formel d'expression du soutien, de l'approbation et de l'alignement sur les objectifs et les principes fondamentaux de la GMV.

Le processus d'approbation peut varier en fonction de la nature de l'entité. Pour les pays, il peut s'agir de ratifier des accords liés à la GMV. Pour les organisations et les entreprises, il peut s'agir de résolutions du conseil d'administration, de protocoles d'accord ou de l'intégration des principes de la GMV dans les stratégies de l'entreprise. Si l'approbation est une étape importante, ce n'est qu'un début et elle ouvre la voie à une participation active, à une collaboration et à des actions tangibles conformes à la GMV.

Les critères proposés sont conçus pour garantir que les parties prenantes, les membres potentiels ou les participants non seulement partagent les objectifs généraux de la GMV, mais contribuent aussi activement à leur réalisation. Les spécificités des critères dépendent souvent de la nature et des objectifs de l'initiative, mais les thèmes généraux tournent autour de l'alignement sur les principes de l'initiative, de l'engagement démontrable et de l'établissement de rapports réguliers ou de la validation.

### **12.1. Critères pour les nouveaux projets contribuant à l'Initiative mondiale pour l'eau.**

Cette stratégie offre l'occasion de veiller à ce que les projets élaborés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations philanthropiques, les organisations intergouvernementales, les instituts de financement internationaux, les facilités de financement ainsi que les gouvernements nationaux, entre autres, garantissent que les nouveaux projets et programmes contribuent aux priorités et aux objectifs de l'Initiative.

L'organe de coordination ou le comité de pilotage de GMV de l'UA **en collaboration avec les CERs, Agence Pan Africaine**, peut élaborer une liste de contrôle pour l'élaboration des propositions et des projets, qui précise comment le projet ou le programme, en fonction de l'orientation de l'effort, contribue aux éléments suivants : l'apprentissage croisé, le développement des capacités et la mise à l'échelle au niveau local de la restauration des terres et du renforcement de la résilience dans le(s) pays, le suivi, l'évaluation, l'apprentissage, la responsabilité et la gestion adaptative en alignement **avec la GMV**, les approches harmonisées, l'intégration des pratiques et des approches fondées sur la nature, le soutien à la vie et aux moyens de subsistance des femmes et des jeunes, l'intégration de la pratique, de la politique et de la science à l'appui de la restauration des paysages, parmi d'autres.

## Références dans le document de synthèse

**African Union. 2022.** African Union Climate Change and Resilient Development Strategy and Action Plan (2022-2033).

**AUC, GGWSSI. 2017.** Results Framework Document. Addis Ababa, Ethiopia.

**Butt A.P., Parkes A., Bernadini C., Del Rosario M., Paz Arauco V., Sharmishtha N., and Seghaier R. 2021.** Care Policy Score Card: A tool for assessing country progress towards an enabling policy environment on care. Oxfam.

**CARE Malawi. 2013.** The Community Score Card (CSC): A generic guide for implementing CARE's CSC process to improve quality of services. Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, Inc.

**Neely C. 2022.** Considering barriers to and solutions for accelerating impact in the Great Green Wall Initiative. Summary Report of a Virtual Event Series 25 October and 24 November 2022. Bogor, Indonesia: Center for International Forestry Research (CIFOR) and Nairobi: World Agroforestry (ICRAF).

**Pan African Agency of the GGW. 2021.** Great Green Wall Initiative: /2021-2030 DPIP. Decennial priority investment programme 2021 – 2030.

**Regreening Africa. 2023.** Regreening Africa Final Report. CIFOR-ICRAF. [https://regreeningafrica.org/wp-content/uploads/2023/08/RegreeningAfrica-Final-Report\\_29Aug-ONLINE.pdf](https://regreeningafrica.org/wp-content/uploads/2023/08/RegreeningAfrica-Final-Report_29Aug-ONLINE.pdf)

**Savory. 2023.** Land monitoring protocol: Ecological outcome verification. <https://savory.global/eov/>

**SADC. 2022.** Southern Africa Development Community strategy for the implementation of the Great Green Wall Initiative.

**Transparency International. 2023.** Governance mapping and assessment of the Great Green Wall for the Sahara and Sahel Initiative. <https://www.transparency.org/en/publications/governance-mapping-assessment-great-green-wall-for-sahara-and-sahel>

**UNCCD. 2021.** The Great Green Wall Accelerator: Indicator Definition Guide. UN Convention to Combat Desertification

**UNCCD. 2020.** The Great Green Wall implementation status and way ahead to 2030. United Nations Convention to Combat Desertification. Pan African Agency of the Great Green Wall and Government of Ireland. [https://catalogue.unccd.int/1551\\_GGW\\_Report\\_ENG\\_Final\\_040920.pdf](https://catalogue.unccd.int/1551_GGW_Report_ENG_Final_040920.pdf)

**UNCCD. 2021.** The Great Green Wall Accelerator: Indicator Definition Guide. UN Convention to Combat Desertification.

**UNCCD. 2023.** Independent Evaluation of the GGW Accelerator. UNCCD, Bonn, Germany.

**Vågen T.-G. and Winowiecki L.A. 2023.** The LDSF field manual: Land and soil health assessments using the Land Degradation Surveillance Framework (LDSF). CIFOR-ICRAF.